Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_73-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-73 BUDGET PORT 2026 - DECISIONS MODIFICATIVES N°1
Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu le Budget Primitif 2026 du Port ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de procéder à la régularisation d'une erreur de taxation résultant de l'application indue de la TVA sur une facture émise en 2025.

CHAPITRE	ARTICLE	COMPTE	CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
67	678	Autres charges en lien avec un évènement majeur ou inhabituel	+ 4419€	
77	778	Autres produits en lien avec un évènement majeur ou inhabituel	+ 4419€	

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de**2026-73 BUDGET DU PORT – DECISION MODIFICATIVE N°2 : CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu le Budget Primitif 2026 du Port ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_73-DE

Considérant l'affectation définitive des résultats du budget du port et l'écart de 3 675,38 € résultant de cette opération, il convient d'adopter une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires nécessaires :

CHAPITRE	ARTICLE	COMPTE	CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
002	002	Résultat d'exploitation reporté	+ 3675,38€	
011	61558	Autres biens mobiliers	+ 2000,00€	
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1675,38€	

Vu l'avis favorable de la commission finance en date du 15 juin 2026,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- Approuver la décision modificative n°2 du budget du port
- Approuver la décision modificative n°1 du budget du port

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

